

# DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

## SANTÉ AU TRAVAIL INFIRMIER



**Durée  
du programme**

1 année



**Lieu.x  
de formation**

Caen



**Crédit  
ECTS**

1

Cette formation dédiée à la professionnalisation des infirmier(e)s de Santé au Travail, respecte les champs de compétence et le quota d'heures définis par le décret 2022-1664 du 27 décembre 2022 relatif à la formation spécifique des infirmiers de santé au travail.

### ► Objectifs de la formation

Les compétences attendues à l'issue de la formation sont :

- Connaître et comprendre le milieu du travail, le cadre juridique, organisationnel et relationnel du dispositif de santé au travail,
- Connaître et comprendre les inter-relations entre travail et santé humaine, notamment dans une perspective de prévention de la désinsertion professionnelle
- Être capable de participer à l'identification et à l'évaluation des besoins de santé tant au plan individuel que collectif dans l'entreprise,
- Être capable de participer à l'identification et à l'évaluation des facteurs de risque pour la santé liés aux conditions de travail,
- Être capable de participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation d'un programme de prévention de santé au travail, incluant les soins d'urgence » et les plans d'intervention en cas de risque pour l'environnement,
- Être capable de planifier et réaliser un suivi de santé prenant en considération les risques professionnels et l'état de santé des salariés,
- Connaître les éléments de gestion d'un service de santé au travail,
- Développer des aptitudes au travail en équipe pluridisciplinaire, à l'auto entretien des connaissances, aux actions collectives et individuelles d'éducation et de promotion de la santé en milieu de travail.,
- Valoriser les compétences acquises

### ► Compétences acquises

- Connaissance du monde du travail et de l'entreprise
- Connaissance des risques et pathologies professionnels et les moyens de les prévenir
- Action collective de prévention des risques professionnels et de promotion de la santé sur le lieu de travail et l'accompagnement des employeurs et des entreprises
- Suivi individuel de l'état de santé des salariés incluant la traçabilité des expositions et la veille sanitaire et épidémiologique
- Prévention de la désinsertion professionnelle (PDP)
- Exercice infirmier dans le cadre des équipes pluridisciplinaires des services de prévention et de santé au travail et la collaboration avec les personnes et organismes mentionnés aux troisième et quatrième alinéas du I de l'article L. 4644-1

## ► Principaux enseignements

- Enseignement théorique :
- 6 modules de 40h d'enseignements fondamentaux (cours magistraux et ED),
- Les travaux d'applications :
- En groupe
- Personnels.
- Guidance de mémoire en groupe
- Mise à disposition de documentation :
- Documents électroniques,
- Bibliothèque.
- Un stage de 12 semaines pour les infirmiers sans expérience en santé au travail est exigé.

Il est conseillé de répartir les stages (2 semaines consécutives) entre chaque module. Un premier stage avant l'entrée en formation vous permettra de découvrir les missions des services de santé au travail.

Compétences acquises au cours de la formation :

- 1 - Connaissance du monde du travail et de l'entreprise
- 2 - Évaluation et gestion des risques professionnels, traçabilité des expositions
- 3 - Promotion de la Santé – Épidémiologie – Veille sanitaire
- 4 - Pathologies induites par l'exposition aux risques professionnels
- 5 - Prévention de la désinsertion professionnelle et maintien dans l'emploi
- 6 - Pratique infirmière en santé au travail : suivi individuel de l'état de santé des salariés, collaboration avec les autres professionnels et organismes

## ► Admission • inscription

### CONDITIONS D'ACCÈS

- Être infirmier IDE exerçant dans une structure de santé au travail.
- Si l'infirmier n'exerce pas dans une structure de santé au travail, il doit trouver un lieu de stage pour l'accueillir pendant sa formation pendant une durée minimale de 420h, pour pouvoir commencer la formation.
- Comme précisé dans l'article L.4623-10 de la loi n°2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail "l'employeur prend en charge le coût de la formation." Source [Legifrance](#)

### PROCÉDURE D'INSCRIPTION : CANDIDATURE

Les inscriptions ne seront possibles que si la candidature a été acceptée. Si c'est le cas, un message vous sera transmis vous indiquant la procédure à suivre.

## ► Contact

Université de Caen Normandie UFR Santé Pôle des formations et de recherche en santé (PFRS) 2 rue des Rochambelles · CS 14032 · 14032 Caen Cedex 5

<https://ufr-sante.unicaen.fr/>